

FAITES
GENÈVE!



GENÈVE FAITES

**CONDITIONS
DE PARTICIPATION POUR
LES STANDS DE RESTAURATION**
VENTE UNIQUEMENT DE NOURRITURE

JUIN 2024



CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES STANDS DE RESTAURATION

VENTE UNIQUEMENT DE NOURRITURE

DATES D'EXPLOITATION

MERCREDI 14 AOÛT AU DIMANCHE 18 AOÛT 2024

6 LIEUX D'ANIMATION

Rotonde du Mont-Blanc / Pont de la Machine / Quai Général-Guisan / Jardin anglais /
Quai Gustave-Ador / Plage publique des Eaux-Vives

IMPLANTATION DES STANDS DE RESTAURATION

Rotonde du Mont-Blanc / Quai Général-Guisan / Jardin anglais / Quai Gustave-Ador

HORAIRES D'OUVERTURE DES STANDS DE RESTAURATION

Mercredi et jeudi: 12h - 23h30

Vendredi et samedi: 12h - 01h30

Dimanche: 12h - 21h30



NOTRE INTENTION

Organiser une grande fête de quartier à l'échelle d'une ville, faire du grandiose avec du local et orchestrer la déclaration d'amour collective d'une population à sa cité. Parce que vraiment, Genève le mérite bien !

LE CONTEXTE

L'événement est organisé par l'association Faites Genève en collaboration avec la Ville de Genève. Cinq jours de fête conviviale et populaire avec une estimation d'affluence d'environ 1,5 million de personnes autour de la rade, qui sera rendue partiellement piétonne afin de faciliter le flux des visiteur-euses. Ce projet est unique car il est organisé par une association à but non lucratif, qui offrira la gratuité de l'ensemble des activités à la population. 5 jours et 6 sites grandioses autour de la rade : Rotonde du Mont-Blanc, Pont de la Machine, Quai Général-Guisan, Jardin anglais, Quai haut Gustave-Ador, Plage publique des Eaux-Vives.

UNE PROPOSITION ARTISTIQUE RICHE

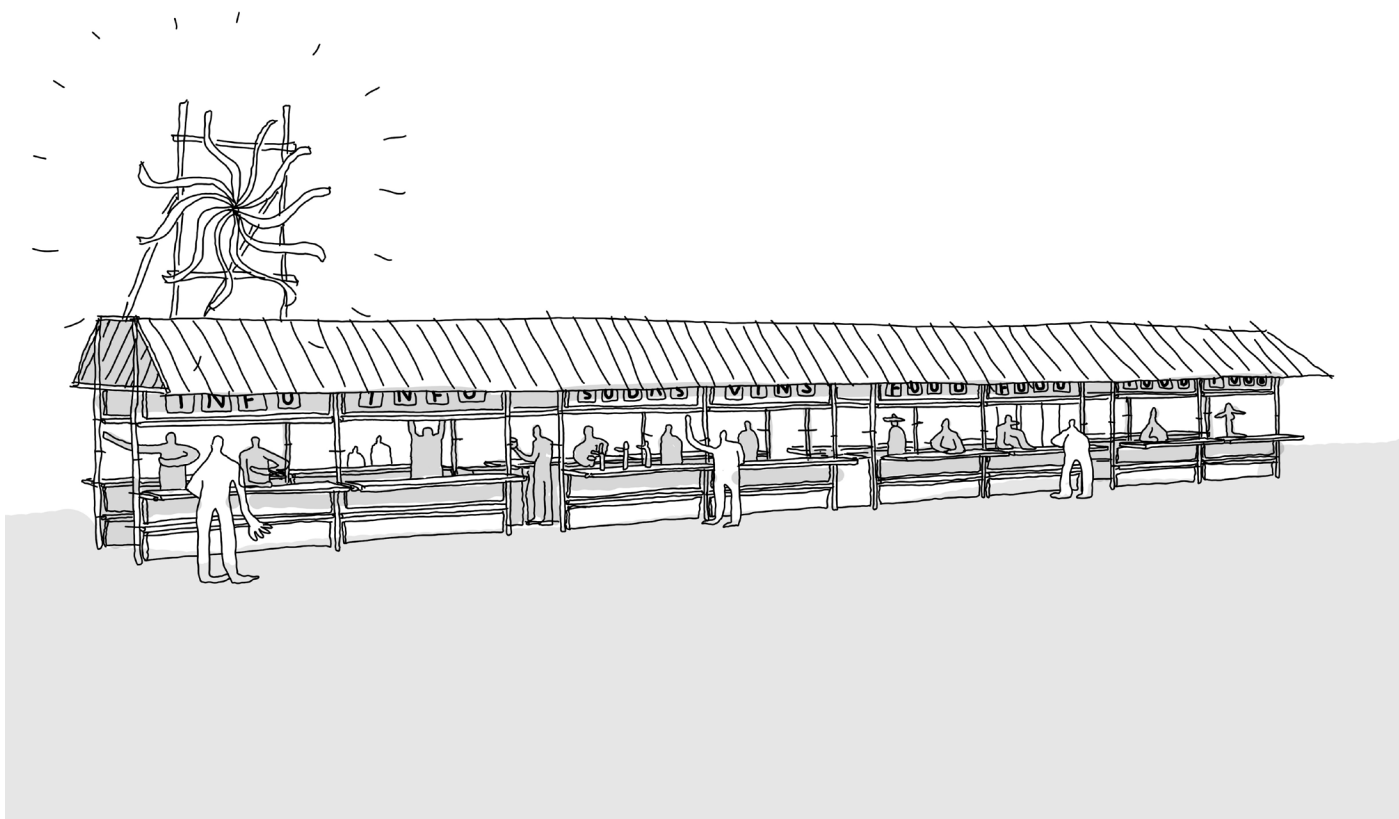
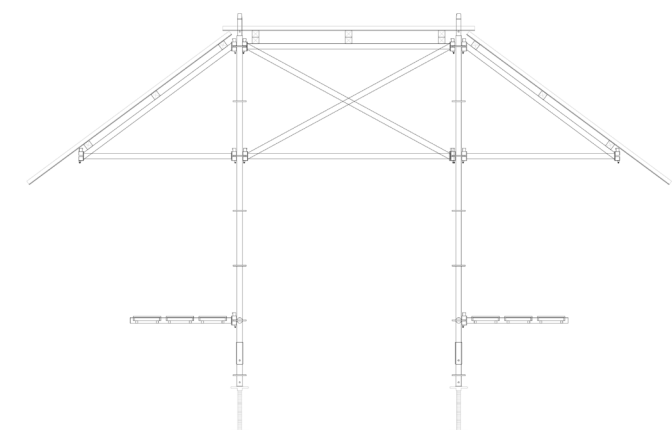
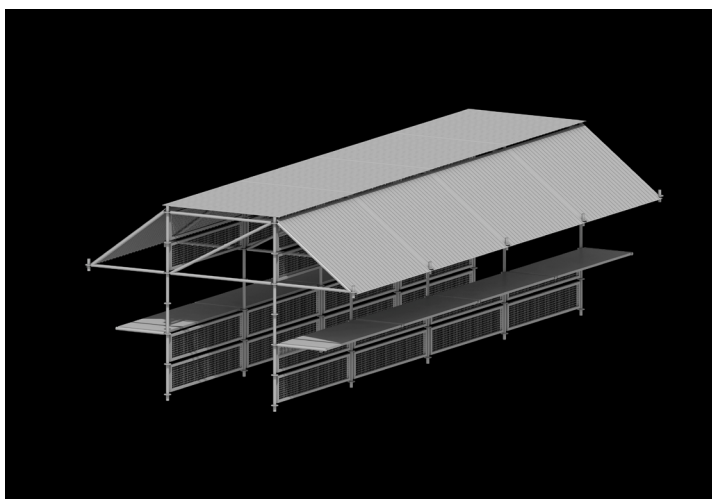
Musique, danse, théâtre, performances et grands spectacles lacustres pour mettre à l'honneur l'ensemble des talents genevois.

L'implantation des stands de restauration s'articule sur 4 lieux : la Rotonde du Mont-Blanc, le quai du Jardin Anglais, le quai haut Gustave-Ador et le quai Général-Guisan. Une identité visuelle et scénographique commune à l'ensemble des sites a été développée au travers d'immenses structures en échafaudage (voir images ci-dessous) qui accueilleront l'ensemble des stands de nourriture et boisson.

NOTRE PROJET LIÉ À LA RESTAURATION

Sur un principe de circuit court et de traçabilité, dans une ambiance décontractée et à des prix abordables, nous voulons faire redécouvrir aux Genevois-es la diversité culinaire qui fait la beauté de leur canton. Nous souhaitons en priorité mettre à l'honneur les restaurants genevois qui proposeront 2 à 3 plats signature. Dans un deuxième temps, nous prendrons en considération les demandes des traiteurs, des associations et des food trucks, prêts à sortir de leur véhicule pour venir cuisiner sous notre structure !

La manifestation ayant pour but de valoriser le terroir genevois, nous demandons aux tenancier-ières de stands de se fournir, dans la mesure du possible, en denrées alimentaires en provenance de producteur-rices du canton ou de la région. Il sera impératif d'afficher sur votre stand la provenance de vos aliments.





1. REDEVANCE / FRAIS D'INSCRIPTIONS / AUTRES COÛTS / DÉSISTEMENT

Le coût pour un stand est de 10% du chiffre d'affaires TTC + frais d'inscription et d'affichage + frais d'électricité. L'espace de travail utile d'un stand sous structure mesure 6 mètres par 2 mètres sans compter les comptoirs de service, déjà installés. Il est uniquement possible de prendre un stand par enseigne.

Une caution de 1'000.- est demandée pour valider votre inscription. Celle-ci sera déduite du montant demandé à la fin de la manifestation. Après confirmation de votre inscription par l'association Faites Genève, vous devrez régler la caution dans le délai qui vous sera indiqué: ce n'est qu'à ce moment-là que votre stand sera garanti. Le cas échéant, en l'absence de virement dans les temps, l'espace sera remis au prochain sur la liste d'attente. Il n'y aura pas de rappel.

Une fois inscrites et sélectionnées, les tenancier-ières de stands s'engagent à participer à la manifestation dans son intégralité. En cas de désistement, les frais d'inscription ne pourront pas être remboursés. Dans certains cas particuliers, l'association Faites Genève se réserve le droit d'annuler une inscription, même après confirmation. Les frais d'inscription seront alors remboursés.

Si la grande manifestation devait être annulée pour une raison imposée par les autorités, votre caution vous serait remboursée. Les 200.- de frais d'inscription et d'affichage resteraient néanmoins dûs. Le solde du paiement qui complètera les 10% de votre chiffre d'affaires devra être payé par transfert bancaire dans les 7 jours suivant la manifestation. Si le 10% du chiffre d'affaires TTC est inférieur au montant de la caution, celle-ci ne vous sera pas remboursée et les frais liés au nettoyage de vaisselle et d'électricité resteront dus.

Exemple de calcul:

Chiffre d'affaires toutes taxes comprises de 30'000.- sur 5 jours.

Vous recevrez une facture le lundi 19 août de:

3000.- (10 % du CA TTC)

- 1'000.- de caution déjà payée

+ 200.- frais d'inscription et d'affichage

+ 75.- frais d'électricité (exemple pour l'utilisation d'une prise T13, voir point 4)

frais éventuels pour non-respect du contrat ou dégradation du site (voir point 15)

+ 350.- exemple de frais de nettoyage de la vaisselle (voir point 3)

= 2625.- à payer dans la semaine par virement bancaire



2. ENCAISSEMENT / OBLIGATION D'UTILISER UNE CAISSE ENREGISTREUSE

Quel que soit votre système de caisse, vous devez taper la totalité des articles vendus. Tous les stands doivent être en mesure d'accepter les espèces et les cartes bancaires. Nous travaillons sur un principe de confiance et nous comptons sur votre honnêteté. Chaque soir, il faudra nous communiquer votre chiffre d'affaires TTC avec le détail des ventes du jour ainsi qu'un rapport global à la fin des 5 jours de la manifestation sur l'adresse mail suivante: food@faites-geneve.ch

3. VAISSELLE ET COUVERTS CONSIGNÉS

A l'exception des papiers non filmés d'emballage de sandwich (burger, hot dog, churros etc.) et des cornets papier de frites, il est obligatoire d'utiliser la vaisselle et les couverts consignés que nous mettrons à votre disposition sur divers points de collecte. Un système de consigne sera mis en place et vous paierez uniquement le nettoyage de la vaisselle à 40 ct l'unité et des couverts utilisés à 20 ct l'unité. Les client-es devront, par ailleurs, vous payer une consigne de 2.- par vaisselle et 1.- par couvert. Une fois votre inscription validée, nous vous enverrons tous les détails sur le système de consigne et vous devrez ensuite nous communiquer une estimation de vos besoins en vaisselle et couverts.

4. ELECTRICITÉ

L'électricité est à votre charge. Une fois votre inscription validée, nous devons connaître le plus vite possible vos besoins en électricité. Les prix seront les suivants:

- 75.- prise T13 pour 2000 W max
 - 200.- prise CEE 16A pour 9000 W max
 - 350.- prise CEE 32A pour 16000 W max
-

5. MONTAGE, DÉMONTAGE ET LIVRAISON

Le montage aura lieu le mardi 13 août 2024 de 8h à 18h et le mercredi 14 août de 8h à 10h30. Le démontage s'effectuera le dimanche 18 août 2024 de 22h à 02h et le lundi 19 août de 10h à 16h.

Le plan d'accès de livraison pour le montage et le démontage sera communiqué une fois votre inscription validée.



6. HYGIÈNE

Chaque tenancier·ière est responsable de garantir une hygiène irréprochable de son stand et des ses équipements. La nourriture doit être conforme aux normes sanitaires en vigueur. Si ce n'est pas déjà le cas, les tenanciers·ières doivent être annoncés·es au SCAV à l'aide du formulaire ci-dessous. Des contrôles sanitaires officiels auront lieu.

[Directive hygiène SCAV](#) / [Formulaire d'annonce SCAV](#)

En acceptant ces conditions de participation, vous donnez le droit aux organisateurs de consulter les rapports du SCAV relatifs à l'événement.

7. SÉCURITÉ INCENDIE / UTILISATION DU GAZ

Pour les tenancier·ières qui cuisent sur place, il est obligatoire d'être équipé·e d'une couverture anti-feu et d'un extincteur (si feu ouvert, gaz). Tous les appareils à gaz doivent être à jour au niveau du contrôle annuel. Pour rappel, le contrôle doit se faire une fois par année par un contrôleur agréé qui déposera une étiquette de contrôle sur l'appareil. Tous les appareils à gaz qui ne seront pas munis d'une étiquette aux normes seront exclus du stand immédiatement.

8. ORDRE ET NETTOYAGE

Chaque tenancier·ière doit maintenir son stand propre tout au long de la manifestation et doit laisser son espace entièrement propre le dimanche soir en quittant les lieux. Pour tous les stands qui utilisent de l'huile, une protection au sol et un sac de granulés d'absorbant est obligatoire. En cas de dégâts, les frais seront retenus sur la caution.

9. DÉCHETS

Chaque stand doit se munir de poubelles pour ses propres déchets et doit les déposer lui-même à la centrale de tri, où des containers seront mis à disposition. Le compostage, le PET, le verre, le carton, l'aluminium, les déchets incinérables et l'huile doivent être triés dans les conteneurs correspondants. Il est interdit de:

- déposer vos déchets dans les poubelles sur site réservées aux visiteur·euses
 - déverser de l'huile dans les éviers, wc, égouts. Vous devez verser l'huile usagée dans les bidons prévus à cet effet à la centrale de tri sur site.
-



10. INFRASTRUCTURE ET TECHNIQUE

Les installations suivantes seront mises à disposition par nos soins :

- l'éclairage de l'ensemble de la structure accueillant les stands
 - des containers pour le tri et le recyclage des déchets pour les professionnel·les (le traitement des ordures est gratuit pour les stands)
 - une station de nettoyage avec un accès à l'eau froide. Il n'y aura pas d'accès individuel à l'eau pour chaque stand. La station de lavage doit rester propre en tout temps. Nous ne fournissons pas de produit de lavage.
-

11. SÉCURITÉ

Chaque soir, vous devrez fermer votre espace en transférant les modules de comptoirs horizontaux à la verticale. La présence d'un agent de sécurité est prévue sur chaque site. Néanmoins, l'association Faites Genève ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de déprédation.

12. ASSURANCE ET ANNULATION

Chaque stand doit avoir une assurance responsabilité civile suffisante pour le dédommagement de tierces personnes et de matériels. Les tenancier·ières de stands ne peuvent invoquer aucune responsabilité contre les organisateurs. Les organisateurs ne prennent pas la responsabilité en cas de vols, de jour comme de nuit. Si la manifestation devait être annulée pour raison extrême (catastrophe naturelle, politique ou sanitaire), les organisateurs ne pourront pas accepter de réclamation et ne pourront pas rembourser les frais d'inscription.

13. COMMUNICATION ET DROIT D'UTILISATION DE L'IMAGE

Les tenancier·ières peuvent communiquer l'événement par tous les médias de leur choix et laissent un libre accès aux images à l'association Faites Genève pour lui permettre la plus large communication possible.

14. PLACES DE PARKING

Il n'y a pas de parking mis à disposition durant l'événement.



15. PERSONNES DE CONTACT

Pour toute question complémentaire, envoyez-nous un mail à: food@faites-geneve.ch

16. PÉNALITÉS ET AUTRES

Des pénalités financières voire des fermetures de stands seront mises en place si les points ci-dessous ne sont pas respectés:

- Non-respect des conditions générales de la manifestation
- Vente de boissons (celle-ci n'est pas autorisée)
- Article vendu sans être tipé dans votre système de caisse
- Sur-consommation électrique vis-à-vis des besoins demandés
- Non respect des heures d'ouverture et de service
- Propreté jugée insatisfaisante de l'espace mis à disposition
- Non-respect des règles en vigueur par rapport à la gestion des déchets
- Domages causés à la structure
- Non-utilisation de notre vaisselle à usage unique
- Comportement inadapté au bon fonctionnement de la manifestation
- Diffusion de musique sur les stands (celle-ci est interdite).

Si les dégâts constatés sont plus importants et/ou demandent un délai de vérification avec les représentants de la Ville, l'association Faites Genève se réserve le droit d'envoyer une facture supplémentaire post-événement.

Nous comptons sur vous pour que toutes les personnes qui vont travailler sur votre stand aient un comportement respectueux et sympathique avec les clients, les stands voisins, les bénévoles et l'ensemble du public.

En envoyant votre inscription, vous confirmez avoir lu et compris toutes les informations citées dans ces conditions de participation.